

**TARIF des TAXIS
DU FINISTERE**

ARRETE PREFECTORAL
N° 2018017-0004 du 17/01/2018
Lettre T

*Prise en charge : **2,22 €**

*Tarif horaire : **25,27 €**

A
0,87 €

B
1,30 €

C
1,74 €

D
2,60 €

TARIF JOUR de 7h00 à 19h00

A - course de jour avec retour en charge à la station.

C - course de jour avec retour à vide à la station.

TARIF NUIT de 19h00 à 7h00

B - course de nuit avec retour en charge à la station, ou course effectuée les dimanches et jours fériés avec retour en charge à la station.

D - course de nuit avec retour à vide à la station, ou course effectuée les dimanches et jours fériés avec retour à vide à la station.

Article 1 : Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 7,10 €.

Article 2 : Peuvent être facturées en sus les redevances acquittées à l'occasion de parcours effectués en empruntant des autoroutes ou pont à péage.

Article 3 : La pratique du tarif neige-verglas est subordonnée aux deux conditions suivantes : routes effectivement enneigées ou verglacées et utilisation d'équipement spéciaux. Une information par voie d'affichette apposée dans les véhicules doit indiquer à la clientèle les conditions d'application et le tarif pratiqué. Ce tarif ne doit pas excéder le tarif d'une course de nuit, correspondant au type de course concerné.

Les suppléments suivants pourront être perçus :

Par personne à partir de la 5e personne	2,50 €
Gros colis (malles - voitures d'enfants)	2,00 €
Par valise supplémentaire	2,00 €